

26 NOV. 2008

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL  
PB/CD/2008-1496

Lyon, le 20 NOV. 2008

Madame Danielle Augros  
Présidente  
Fédération des Centres sociaux du Rhône  
138, cours Emile Zola  
69100 Villeurbanne

Madame la Présidente,

Monsieur le Maire de Lyon nous a transmis votre courrier du 27 octobre dernier par lequel vous avez bien voulu le tenir informé des réflexions conduites par les centres sociaux du Rhône quant à la suite à réserver aux actions sociolinguistiques qu'ils conduisent.

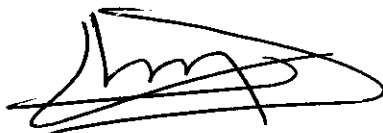
Nous partageons votre analyse sur le fait que l'apprentissage de la langue française doit s'inscrire dans le cadre d'un accompagnement social global des personnes, comme élément d'un processus d'intégration adapté aux besoins des personnes.

La Ville de Lyon entend bien évidemment poursuivre son soutien aux actions sociolinguistiques des centres sociaux, tout particulièrement celles accueillant des personnes venant des quartiers prioritaires du contrat urbain de cohésion sociale.

Et l'exécutif municipal appellera à nouveau l'attention des services de l'Etat sur la qualité et le professionnalisme des actions en cours qu'ils ne contestent d'ailleurs pas.

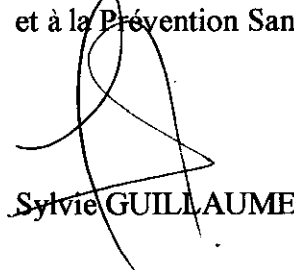
Restant à votre écoute, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre considération distinguée.

L'Adjoint délégué à l'habitat,  
au logement  
et à la politique de la ville,



Louis LEVEQUE

L'Adjointe au Maire  
déléguée aux Affaires sociales,  
à la Solidarité, aux Handicaps  
et à la Prévention Santé



Sylvie GUILLAUME

*Copies pour information :* M. Baska – DDT  
M. Lambert – DDT / Vie Associative  
Mmes et MM les chefs de projets

